PROCES VERBAL (association No W691085850) Délibérations de l'AGE de La Gonette (Siret 804 471 795 00026) Mercredi 26 mai 2021 – 18h30

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association « MLC La Gonette », « Monnaie Locale Citoyenne, La Gonette » :

L'Assemblée Générale désigne :

Blandine Dufour, Jean-Vincent Jéhanno et Brice Ledoyen sont secrétaires de séance.

La séance commence par l'intervention de Emeline Baume de Brosses, Première Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, adhérente à l'association, qui nous apporte son salut et nous rappelle tout l'importance que la Métropole porte à son adhésion à la Gonette en date du 26avril 2021 : c'est un nouveau partenariat qui se dessine et un gage de confiance bien reçu par l'association.

Paul Campy interviendra ensuite en tant que représentant de la Ville de Villeurbanne, première collectivité ayant adhéré à La Gonette le 29 mars 2021.

L'AG de ce jour ne porte que sur une AGE de modification statutaire : l'AGO de l'association se tenant après la réunion des nouveaux collèges, soit le 6 juillet 2021.

Les adhérents de l'association valablement réunis le Mercredi 26 Mai 2021 en téléconférence à 18h30 :

Présent.e.s:

Collège des Sages : Jean-Vincent Jéhanno, Sandrine Carrasco

Collèges des personnes qualifiées : Marie Fare (Professeure, Laboratoire Triangle, Université Lyon 2)

Collège des Partenaires : Rémi Fauchet (Compost'solidaire), Nicolas Asboth (Les Curieux), Mélanie Dejardin (TPE Conseil), Jessica Tombalian (Jémapaie)

Collèges des Utilisateurs : Blandine Dufour, Christophe Plantamp, Brice Ledoyen, Héloïse Levecque, Geneviève Brichet, Julien Gandon, Paul Campy, Laura Biche-Dechamp

ont délibéré et adopté les résolutions d'organisation suivantes, par consentement, à l'unanimité des présents :

Délibération 1:

Les modifications statutaires travaillées par le Collège des Sages sont présentées : il s'agit fondamentalement d'accueillir au sein de l'association le Collège des élu.e.s des nouvelles collectivités adhérentes avec voix délibérative, ainsi que de bien transcrire dans les statuts ce qui se réalise dans la pratique depuis plusieurs AG, à savoir que l'ensemble des instances de l'association (Conseil des Collèges, Comité de Pilotage, Co-présidence) sont validées par l'Assemblée Générale. Sont également proposés quelques ajustements significatifs.

Les nouveaux statuts présentés seront disponibles sur le site de l'association www.lagonette.org.

La délibération sur les nouveaux statuts est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 :

L'Assemblée donne tous pouvoirs aux Co-Présidents d'effectuer les formalités administratives afférentes à ses décisions, d'engager les procédures prévues par la loi à cet effet.

Délibération 3:

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence.

Blandine DUFOUR

Blandine DUFOUR

Jean-Vincent JEHANNO